



Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

***UICN, Union internationale pour la
conservation de la nature et de ses ressources
Gland***

***Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres
sur les comptes consolidés 2013***



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Gland

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (« UICN »), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds et réserves, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux Normes d'audit internationales. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.



Autre information

Les comptes annuels de l'UICN pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 15 mai 2013.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Dondu Ipek

Expert-réviseur

Genève, le 22 mai 2014

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation des fonds et réserves, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2013

Table des matières

I	Activité	9
II	Résumé des principaux principes comptables et définitions	9
III	Trésorerie	13
IV	Actifs financiers	14
V	Cotisations à recevoir et provision	14
VI	Créances envers le personnel	14
VII	Créances envers des organisations partenaires	15
VIII	Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	15
IX	Créances provenant des accords-cadres	15
X	Créances et avances provenant de contrats de projet	15
XI	Immobilisations corporelles	16
XII	Immobilisations incorporelles	17
XIII	Dettes fournisseurs et charges à payer	17
XIV	Provisions	17
XV	Revenu différé	19
XVI	Emprunt	20
XVII	Fonds et réserves	20
XVIII	Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel	21
XIX	Revenu d'accords	21
XX	Autres revenus de fonctionnement	21
XXI	Différences de change sur réévaluation de soldes de projets	21
XXII	Parties liées	21
ANNEXE A –	Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres	23
ANNEXE A –	Financements aux termes d'accords-cadres	25

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers de francs suisses)

	Notes	2013	2012
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie	III	46 498	29 922
Actifs financiers	IV	0	9 326
Cotisations à recevoir	V	4 261	3 563
Créances envers le personnel	VI	258	360
Créances envers des organisations partenaires	VII	77	1 283
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	3 333	1 983
Autres créances		3 838	4 051
Sous-total		58 265	50 488
Créances provenant des accords-cadres	IX	705	1 232
Créances provenant de projets	X	9 745	12 863
Total actifs à court terme		68 715	64 583
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XI	34 485	34 493
Immobilisations incorporelles (nets)	XII	3 009	3 549
Total actifs immobilisés		37 494	38 042
TOTAL ACTIFS		106 209	102 625
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 250	921
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	4 057	4 029
Charges sociales à payer		411	508
Avances provenant de projets	X	44 939	44 193
Revenu différé sans affectation	XV	989	1 002
Revenu différé sur immeubles	XV	711	711
Emprunt pour nouvel immeuble	XVI	103	100
Autres passifs à court terme		253	288
Total passifs à court terme		52 713	51 752
Provisions			
Arriérés de cotisations	V	1 943	2 210
Projets déficitaires	XIV	897	728
Congé du personnel et charges de rapatriement	XIV	867	509
Résiliation de contrats de travail	XIV	1 852	2 037
Total provisions		5 559	5 484
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XV	21 217	22 245
Emprunt pour nouvel immeuble	XVI	9 809	9 910
Total passifs à long terme		31 026	32 155
Fonds et Réserves			
	XVII		
Fonds de l'UICN		6 128	6 227
Fond de réserve du Secrétariat		2 618	1 082
Écart de conversion		1 496	1 359
Réserve pour réunions statutaires		499	0
Autres réserves		225	0
Réserves des centres de coûts		5 272	4 070
Fonds de rénovation		673	496
		16 911	13 234
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		106 209	102 625

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTE CONSOLIDÉ DES REVENUS ET DEPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers de francs suisses)

	Notes	2013			2012		
		Secrétariat sans re- strictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans re- strictions	Accords de projets	Total
REVENUS OPERATIONNELS							
Cotisations des membres		12 374	0	12 374	11 646	0	11 646
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XVIII	1 214	0	1 214	1 541	0	1 541
Revenus d'accords	XIX	341	78 793	79 133	252	74 937	75 189
Revenus d'accords-cadres		16 935	0	16 935	16 594		16 594
Autres revenus de fonctionnement	XX	3 519	423	3 942	3 627	2 169	5 796
TOTAL REVENUS OPERATIONNELS		34 383	79 216	113 599	33 660	77 106	110 766
ALLOCATIONS INTERNES							
Revenus provenant d'accords-cadres alloués à des projets		(640)	640	0	(311)	271	(40)
Allocation de frais entre projets		27 890	(27 738)	153	25 493	(27 145)	(1 652)
Autres allocations internes		110	(263)	(153)	778	914	1 692
ALLOCATION NETTE		27 360	(27 360)	(0)	25 960	(25 960)	(0)
DÉPENSES OPERATIONNELLES							
Frais de personnel et de consultants		46 328	21 084	67 413	46 818	22 505	69 323
Voyages et communications		2 217	13 671	15 888	2 673	10 273	12 946
Véhicules & équipements - frais & entretien		2 802	2 823	5 624	2 954	2 523	5 477
Frais de bureau et administratifs généraux		4 799	2 221	7 020	5 150	1 956	7 106
Frais de publications et impression		373	1 776	2 149	402	2 225	2 627
Ateliers et subventions à des partenaires		769	5 050	5 819	988	11 086	12 074
Autres dépenses opérationnelles		710	575	1 285	820	535	1 355
Allocation de frais entre projets							0
TOTAL DÉPENSES OPERATIONNELLES		57 998	47 200	105 197	59 805	51 103	110 908
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPERATIONS		3 745	4 655	8 401	(185)	43	(142)
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêt	XVI	577	33	609	633	14	647
Frais financiers	XVI	(722)	(227)	(949)	(709)	(202)	(911)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	1 003	0	1 043	121	0	121
Gains/(pertes) nets de change	XVII	134	(92)	42	11	(174)	(162)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXI	0	(362)	(362)	0	(526)	(526)
Mouvements nets de provisions et passage en perte		(1 197)	121	(1 116)	(1 712)	506	(1 206)
Excédent du Congrès 2012		0		0	814	(814)	0
TOTAL AUTRE REVENU (DÉPENSES)		(205)	(528)	(733)	(842)	(1 196)	(2 038)
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		3 540	4 127	7 668	(1 027)	(1 153)	(2 180)

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTE CONSOLIDÉ DES FONDS ET RESERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers de francs suisses)

	Réserve réunions statutaires	Réserves désignées		Réserves sans restrictions				Total
		Autres réserves	Réserves centres de coûts	Fonds de rénovation	Écart de conversion	Fonds de l'UICN	Fonds de réserve du Secrétariat	
Solde au 1er janvier 2012	774	-	3 660	303	1 323	6 286	1 832	14 178
Excédent (déficit) net pour l'exercice			513			(59)	(1 443)	(989)
Ajustement écart de conversion					36		9	45
Affectation aux réserves de centre de coûts			(103)				103	-
Affectation au Fonds de rénovation				193			(193)	-
Libération à la Réserve pour réunions statutaires	(774)						774	-
Solde au 31 décembre 2012	-	-	4 070	496	1 359	6 227	1 082	13 234
Solde au 1er janvier 2013	-	-	4 070	496	1 359	6 227	1 082	13 234
Excédent (déficit) net pour l'exercice			2 434			(99)	1 205	3 540
Ajustement net écart de conversion					137			137
Affectation aux réserves de centre de coûts			(1 232)				1 232	-
Affectation au Fonds de rénovation				177			(177)	-
Affectation aux autres réserves		225					(225)	-
Affectation à la Réserve pour réunions statutaires	499						(499)	-
Solde au 31 décembre 2013	499	225	5 272	673	1 496	6 128	2 618	16 911

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTE CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2013 (en milliers de francs suisses)

	Notes	2013	2012
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		2 741	(350)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XI	2 229	2 406
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles	XII	656	746
Augmentation/(diminution) provision arriérés de cotisations	V	(267)	523
Augmentation/(diminution) provision projets déficitaires	XIV	169	(20)
Augmentation/(diminution) provision résiliation de contrats de travail	XIV	358	463
Augmentation/(diminution) congés du personnel et charges de rapatriement	XIV	(185)	(42)
(Augmentation)/diminution cotisations à recevoir	V	(698)	676
(Augmentation)/diminution créances envers le personnel	VI	102	(212)
(Augmentation)/diminution créances envers des organisations partenaires	VII	1 206	(164)
(Augmentation)/diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	(1 350)	889
(Augmentation)/diminution autres créances		213	(67)
Augmentation/(diminution) cotisations perçues d'avance		329	(40)
Augmentation/(diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	28	(820)
Augmentation/(diminution) charges sociales à payer		(97)	(268)
Augmentation/(diminution) passifs à court terme divers		(35)	162
(Augmentation)/diminution créances provenant des accords-cadres	IX	527	178
(Augmentation)/diminution créances provenant de contrats de projet	X	3 118	(3 427)
Augmentation/(diminution) avances sur accords de projet	X	746	108
Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XI	686	169
Augmentation/(diminution) Réserve pour les réunions statutaires	XVII	499	(774)
Augmentation/(diminution) Autres réserves	XVII	225	-
Augmentation/(diminution) Fonds de réserve pour rénovation	XVII	177	193
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		11 377	328
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XI	(2 907)	(539)
Mouvement net des actifs financiers	IV	9 326	(67)
Achat d'immobilisations incorporelles	XII	(116)	(93)
Total flux de trésorerie provenant d'activité d'investissement		6 303	(699)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation/(diminution) de l'emprunt	XVI	(101)	(97)
Augmentation/(diminution) du revenu différé à court terme	XV	(13)	(1 500)
Augmentation/(diminution) du revenu différé à long terme	XV	(1 028)	(1 015)
Augmentation/(diminution) du Fonds de réserve de l'UICN	XVIII	(99)	(59)
Total flux de trésorerie provenant d'activité de financement		(1 241)	(2 670)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		16 439	(3 041)
Trésorerie en début d'exercice	III	29 922	32 927
Effet des variations de change	XVIII	137	36
Trésorerie en fin d'exercice	III	46 498	29 922

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiquées

I. ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) a été constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française, et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b, en vigueur depuis le 1er janvier 2013). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit.

2. Base de la consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ces entités sont :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi).
- Bureau régional de l'UICN pour l'Europe (IUCN ROFE AISBL)
- Bureau régional IUCN Europe Stichting (Stichting IUCN ERO)
- Associação UICN

3. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions en espèces de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisations des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès, l'instance gouvernante suprême de l'UICN. Les cotisations sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord cadre pour

chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet. Le revenu est constaté dans le compte des revenus et des dépenses au moment où il est reçu, exception faite des bureaux utilisant le système ERP (progiciel de gestion intégré), où il est constaté soit au moment où la facture est établie et envoyée au donateur, soit à réception de fonds si aucune facture n'a été établie. À la fin de l'exercice, les projets peuvent avoir un solde de trésorerie positif ou négatif. Lorsque le revenu est supérieur aux dépenses, le total des soldes sur des accords de projet figure au bilan en tant qu'avance sur projet. Par contre, lorsque les dépenses sont supérieures au revenu, le total des balances figure au bilan comme créance de projet.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leurs traitements chez l'UICN en raison de la convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

4. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions sont traitées en comptabilité d'engagement. Les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'encaissement, sauf dans les bureaux utilisant le système ERP, où elles sont traitées en comptabilité d'engagement. À la fin d'un projet, les dépenses sont constatées en comptabilité d'engagement, quel que soit le système utilisé.

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'IUCN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF). Le siège de l'IUCN tient ses comptes en CHF, le bureau britannique tient les siens en livres britanniques (GBP). Le bureau en Chine utilise le yuan chinois (CNY). Tous les autres bureaux tiennent leurs comptes en dollars US (USD) ou en euros (EUR).

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et des dépenses de ce grand livre.
- Lors de la consolidation, toutes les transactions dans les grands livres n'utilisant pas le CHF sont converties en CHF au taux de change mensuel, excepté pour les bureaux qui utilisent le système ERP dans lequel les transactions sont converties quotidiennement au taux de change courant. Le gain ou la perte de change qui en résulte est constaté dans le compte des revenus et dépenses.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet libellés en USD, EUR, GBP ou CNY sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

- Si, du fait de l'application de la politique de réévaluation ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisse (CHF) pour les besoins de l'information financière :

	<u>31 déc. 2013</u>	<u>31 déc. 2012</u>
US dollar	0,8902	0,9133
EURO	1,2256	1,2073
Livres britanniques	1,4679	1,4752
Yuan chinois	0,1456	0,1446

7. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains/pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains/pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le franc suisse.

8. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à CHF 1 000 ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les donations d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et des dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur vie utile estimative, selon la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 ans
Équipement de bureau	5 ans
Ameublement de bureau	7 ans
Rénovations d'immeuble	10 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructures d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les donations en espèces reçues dans le but d'acheter des immobilisations sont comptabilisées comme revenu différé et constatées dans le compte des revenus et des dépenses comme revenu sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

9. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de vie estimative de 5 à 7 ans.

10. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est reconnue dans le compte des revenus et les dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

quatre ans ou plus	100 %
trois ans	60 %
deux ans	40 %
un an	20 %

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception de fonds additionnels à l'avenir, permettant de couvrir le déficit, est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

11. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement dans le compte des dépenses.

12. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce Fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduits de sa valeur. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change du dollar et de l'euro par rapport au franc suisse.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

Fonds de réserve du Secrétariat

Ce fonds forme les autres réserves non soumises à restriction du Secrétariat.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Autres réserves

Les autres réserves sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts de la revue externe et d'un Congrès de la Commission mondiale du droit de l'environnement.

Réserves des centres de coût

Les réserves de centre de coûts représentent des excédents de centres de coût individuels, financés par des fonds non soumis à restrictions. Ces excédents peuvent être utilisés lors de futurs exercices par les responsables de centre de coûts, sous réserve de l'autorisation du Directeur général. 10 % de tous les excédents dégagés sont transférés au Fonds de réserve du Secrétariat pendant l'exercice où ils sont dégagés.

Fonds de rénovation

Ce fonds a pour objet le financement de projets de rénovation à venir du siège de l'UICN.

III. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

REGION OU BUREAU	2013	2012
Asie	2 709	2 895
Amérique centrale	821	1 221
Afrique orientale et australe	2 040	1 178
Europe	1 475	471
Centre de droit environnemental, Bonn	194	258
Siège	36 062	20 519
Méditerranée	415	122
Océanie	101	224
Amérique du Sud	55	66
Royaume-Uni	107	5
États-Unis	220	436
Afrique de l'Ouest et centrale	1 819	2 104
Asie du Centre-Ouest et Afrique du Nord	480	423
Total	46 498	29 922

IV. ACTIFS FINANCIERS

À la juste valeur :

	2013	2012
Note globale EUR 2 ans à garantie 90 % (échéance juin 2013)	0	6 351
Notes globales CHF 2 ans à garantie 85 % (échéance juin 2013)	0	2 975
Total	0	9 326
Coût d'origine	0	9 797

Les notes détenues, soit ont été vendues, soit sont arrivées à échéance en 2013, ce qui représente une plus-value de CHF 1 003 (2012 : plus-value non réalisée de CHF 121).

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2013	2012
Cotisations brutes à recevoir	4 261	3 563
Provision pour arriérés de cotisation	(1 943)	(2 210)
Cotisations nettes à recevoir	2 318	1 353

La provision pour arriérés de cotisation a été calculée en conformité avec la politique décrite à la note II.10.

	2010 et				
	avant	2011	2012	2013	Total
États membres	343	219	832	2 039	3 433
Agences gouvernementales	0	11	83	441	535
ONG internationales	0	3	9	(4)	8
ONG nationales	0	8	81	155	244
Affiliés	0	5	13	23	41
Arriérés de cotisations, total	343	246	1 018	2 654	4 261
Provisions pour arriérés de cotisation	(343)	(215)	(601)	(784)	(1 943)
Cotisations nettes à recevoir	(0)	31	417	1 870	2 318

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2013	2012
Solde au 1er janvier	2 210	1 687
Augmentation de la provision	1 033	991
Passage en perte contre la provision	(1 300)	(468)
Solde au 31 décembre	1 943	2 210

VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre. Les montants dus au personnel sont minorés des montants dus de la part du personnel.

	2013	2012
Avances nettes pour voyages	184	215
Avances sur traitement et prêts au personnel	73	145
Total	258	360

VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2013	2012
Secrétariat de la Convention RAMSAR	71	840
Autres	6	443
Total	77	1 283

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2013	2012
Asie et Océanie	739	878
Afrique orientale et australe	659	208
Europe	115	136
Afrique de l'Ouest et centrale	369	339
Siège	500	189
Amérique du Sud et Centrale	951	233
Total	3 333	1 983

IX. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2013, le montant total à recevoir à ce titre était de CHF 705, comparé à CHF 1 232 au 31 décembre 2012.

X. CRÉANCES ET AVANCES PROVENANT DES ACCORDS DE PROJET

Les créances provenant des accords de projet représentent respectivement le total du solde des projets lorsque les dépenses réalisées dépassent les montants avancés par les donateurs, alors que les avances sur les accords de projet représentent le total des soldes de projets lorsque les avances faites par les donateurs dépassent les dépenses réalisées.

	2013	2012
Créances sur accord de projet	9 745	12 863
Avances sur accord de projet	(44 939)	(44 193)
Solde net en fin d'exercice	(35 194)	(31 330)

XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2011	27 279	13 723	1 377	15 497	57 876
Acquisitions	(101)	52	86	502	539
Cessions	0	0	(3)	(3 319)	(3 322)
Reclassement	0	0	0	(590)	(590)
Solde au 31 décembre 2012	27 178	13 775	1 460	12 090	54 503
Acquisitions	0	0	2 020	887	2 907
Cessions	0	0	0	(2 471)	(2 471)
Solde au 31 décembre 2013	27 178	13 775	3 480	10 506	54 939
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2011	(4 040)	(5 513)	(230)	(11 574)	(21 357)
Charge 2012	(543)	(573)	(73)	(1 217)	(2 406)
Cessions	0	0	0	3 163	3 163
Reclassement	0	0	0	590	590
Solde au 31 décembre 2012	(4 583)	(6 086)	(303)	(9 038)	(20 010)
Charge 2013	(541)	(574)	(100)	(1 014)	(2 229)
Cessions	0	0	0	1 786	1 786
Reclassement	(2 254)	2 225	29	0	(0)
Solde au 31 décembre 2013	(7 378)	(4 435)	(374)	(8 266)	(20 453)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2012	22 595	7 689	1 157	3 052	34 493
Solde au 31 décembre 2013	19 800	9 339	3 105	2 240	34 485

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.8.

2. Assurance des immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles au Siège étaient assurées pour CHF 43 701 (2012 – CHF 42 176). L'immeuble WASAA et ses immobilisations corporelles au Kenya étaient assurés pour 26,9 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 272 (2012 – CHF 284), qui est la valeur de remplacement estimative.

3. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant. Les deux parcelles ont été combinées et le droit d'usage du terrain combiné a été prolongé à 2058.

4. Immeuble du Siège

L'immeuble du siège est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est libéré sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 226 et des donations en nature de CHF 1 787.

XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2013, des dépenses de CHF 4 605 (2012 – CHF 4 489) avaient été encourues dans le développement et la mise en œuvre d'un système à progiciel de gestion intégré (ERP) et les applications sur le portail. Le système ERP est entré en service au Siège en juillet 2011 et a été amorti à partir de cette date.

Mouvement des actifs incorporels

	2013	2012
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 489	4 529
Acquisitions	116	93
Moins-value	0	(133)
Solde au 31 décembre	4 605	4 489
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(940)	(327)
Charge de l'exercice	(656)	(613)
Solde au 31 décembre	(1 596)	(940)
Valeur comptable nette :		
Solde au 31 décembre	3 009	3 549

XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4 057 au 31 décembre 2013 (2012 – CHF 4 029), CHF 1 700 (2012 – CHF 1 691) concernaient le Siège, et le solde, les bureaux régionaux et nationaux.

XIV. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Variation de la provision pour projet déficitaire

	2013	2012
Solde au 1er janvier	728	748
Augmentation de la provision	498	652
Utilisation de la provision	(328)	(672)
Solde au 31 décembre	897	728
Région	2013	2012
Asie	89	55
Afrique orientale et australe	213	218
Europe	61	102
Siège	383	270
Afrique de l'Ouest et centrale	116	61
Autres bureaux	35	22
TOTAL	897	728

2. Congés du personnel et charges de rapatriement

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances n'ayant pas été utilisé à la fin de l'exercice. Les congés du personnel sont à comptabiliser que si cela est exigé par la législation locale. Les membres du personnel ne peuvent reporter d'un exercice à l'autre un solde de congés totalisant plus de 10 jours, et les jours de congé qu'ils auraient accumulés seront normalement pris en compte dans la période de préavis de départ. Le solde en fin d'exercice comprend également le coût estimatif du rapatriement de personnels internationaux.

3. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à remplir au minimum les exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimatif de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2013	2012
Solde au 1er janvier	2 037	1 574
Augmentation de la provision	2 171	2 284
Utilisation de la provision	(2 357)	(1 821)
Solde au 31 décembre	1 852	2 037

XV. REVENU DIFFÉRÉ

	2013	2012
Revenu non-alloué différé	989	1 002
Loyer américain différé	141	154
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du siège		
Donations en espèces	3 374	3 563
Donations en nature	986	1 200
	4 360	4 763
Immeuble d'origine du siège	8 941	9 249
Prêt gouvernemental sans intérêt	8 486	8 790
Total	22 917	23 958
Courant		
Revenu accords-cadres différés	989	1 002
Immeubles :		
Immeuble d'origine	308	308
Extension de l'immeuble	403	403
Total immeubles	711	711
Revenu différé courant total	1 700	1 713
Non courant		
Loyer américain différé	141	154
Immeuble d'origine	8 634	8 941
Extension de l'immeuble	12 443	13 150
Revenu différé non courant total	21 217	22 245
Revenu différé total	22 917	23 958

Le revenu différé non soumis à restriction représente un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

Le bureau de l'UICN aux Etats-Unis a conclu un accord de location à long terme et bénéficie de frais de location moins importants au début d'un contrat de dix ans. Le bureau connaît chaque année une augmentation de son loyer de 4% qui est supérieur à l'inflation annuelle estimée à 1,75%. L'écart entre les faibles coûts initiaux de la location et l'augmentation plus importante des frais de location est inscrit comme revenu différé pour amortir les coûts sur la période de location.

Les donations reçues pour l'immeuble du siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI d).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt (CHF 9 912) et la valeur résiduelle de l'argent reçu (CHF 18 398) (voir la note XVI). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XVI. EMPRUNT

Emprunt pour l'extension de l'immeuble du siège

	2013	2012
Courant	103	100
Non courant	9 809	9 910
Total	9 912	10 010

Le gouvernement suisse est convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 millions pour financer le projet d'extension de l'immeuble du siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 9 912. La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 3 %, lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans à la prise d'effet du prêt. La différence de CHF 8 486 entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XV).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 3 % est estimée à CHF 552. Cette valeur a été enregistrée dans le compte consolidé des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous Frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XVII. FONDS ET RÉSERVES

1. Réserves non soumises à restriction

a) Écarts de conversion et gains/pertes de change

Les gains et les pertes de changes des bureaux individuels sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. Le gain net de change sans restrictions pour l'exercice se monte à CHF 134 (2012 – perte de CHF 11).

Lors de la consolidation, et à la conversion en francs suisses des grands livres tenus en CNY, GBP, EUR et USD, les gains/pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2013 s'est traduit par un gain de CHF 137 (2012 – gain de CHF 36).

2. Réserves allouées

a) Réserve pour les réunions statutaires

La somme de CHF 499 (2012 – 0) a été allouée du Fonds de réserve du Secrétariat vers la Réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts à venir du congrès de 2016 (CHF 249) et les Forums régionaux de la nature (CHF 250).

b) Autres réserves

La somme de CHF 225 a été allouée des réserves non soumises à restriction vers les autres réserves pour couvrir les coûts de l'Evaluation externe (CHF 75) et d'un congrès de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CHF 150).

c) Réserves des centres de coûts

Les réserves de centre de coûts proviennent d'excédents de centres de coûts individuels financés par des fonds non soumis à restrictions. 90 % des excédents de centre de coûts peuvent être utilisés par les gestionnaires des centres de coûts lors d'exercices futurs avec l'agrément exprès du Directeur général. Les 10 % restant doivent être transférés au Fonds de réserve du Secrétariat. Au 31 décembre 2013, la réserve de centre de coûts montrait un solde de CHF 5 272 (2012 – CHF 4 070).

d) Fonds de rénovation

CHF 177 (2012 – CHF 193) ont été affectés du Fonds de réserve du Secrétariat au Fonds de rénovation afin de couvrir les frais futurs de rénovation de l'immeuble du Siège.

XVIII. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 214 (2012 – CHF 1 541) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XIX. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A dresse la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des affectations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

XX. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

D'autres revenus de fonctionnement de CHF 3 519 (2012 – CHF 3 627) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès de Ramsar de CHF 515 (2012 – CHF 518), des recettes de location de CHF 733 (2012 – CHF 556) et la constatation du revenu différé de donations de CHF 711 (2012 – CHF 711) pour l'immeuble original du siège et son extension. Le solde du revenu de fonctionnement se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXI. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DE PROJET

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre - franc suisse, dollar américain, euro, livres britanniques ou yuan chinois. À la fin de l'exercice, les soldes des projets exprimés en USD, CNY, GBP ou EUR sont individuellement actualisés en Francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au bilan des projets au bilan (avances sur les accords de projets et créances d'accords de projet) et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXII. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts volontaires chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les membres et de coordonner la participation des membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

d) TRAFFIC International

Traffic International est une œuvre caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC en Equateur, au Cameroun et en Afrique du Sud où elles sont menées sont la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une œuvre caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 211 aux Commissions (2012 – CHF 1 247).

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 5 753 (2012 – CHF 6 844) et effectué des paiements de CHF 5 600 (2012 – CHF 6 607) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 4 811 (2012 – CHF 5 222). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 515 (2012 – CHF 518) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus de fonctionnement. Le bilan des fonds conservés au nom de Ramsar à la fin de l'année de CHF 4 811 (2012 – 5 222) est inclus dans Liquide et dépôts à court terme et un montant équivalent dans avances des organisations hébergées.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 275 à TRAFFIC International (2012 – CHF 300). Le bilan des fonds conservés au nom de TRAFFIC International en fin d'année de CHF 100k (2012 – 186) est inclus dans Liquide et dépôts à court terme et un montant équivalent dans avances des organisations hébergées.

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources-US le montant d'USD 504 (2012 – USD 1 012).

ANNEXE A - FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

Montants en milliers de francs suisses	Dépenses du Secrétariat 2013	Affectation de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale – PACO	4 780	948
Région Afrique orientale et australe – ESARO	3 670	791
Région Asie	7 353	1 000
Méso-Amérique et Caraïbes	2 138	493
Amérique du Sud et Brésil	1 019	499
Europe	984	200
Région Asie de l'Ouest - ROWA	711	322
Centre de coopération méditerranéen	1 112	-
Océanie	1 700	334
Bureau de Washington D.C.	844	200
Sous-total – composantes sous-régionales	24 311	4 787
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	528	514
Programme sur les espèces	3 002	633
Initiative relative aux espèces invasives	148	50
Programme sur les aires protégées	1 091	521
Programme sur le Patrimoine mondial	793	228
Bureau du Directeur, groupe Solutions basées sur la nature	423	442
Programme d'adaptation basée sur les écosystèmes	1 299	246
Programme sur les forêts et changements climatiques	1 480	334
Programme marin et polaire	1 657	384
Conseiller en politique sociale	338	300
Conseiller en questions de genre	289	160
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 133	311
Programme sur les entreprises et la biodiversité	1 286	373
Programme sur les économies	277	204
Traffic International	453	275
Sous-total – Unités thématiques mondiales	14 197	4 975
Bureau du Directeur, groupe Politiques, Programmes et Renforcement des	372	398
Unité Planification, Suivi et Évaluation	419	395
Unité Sciences et Connaissances	811	796
Unité Politique globale	517	543
Droit de l'environnement	1 320	568
Unité Renforcement des capacités	482	400
Sous-total – groupe Politiques de programmes	3 921	3 100
Commission de l'éducation et de la communication	213	207
Commission de la gestion des écosystèmes	160	167
Commission du droit de l'environnement	73	224
Commission mondiale des aires protégées	182	205
Commission de la survie des espèces	260	241
Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	184	167
Sous-total – Commissions	1 072	1 211
Bureau du Directeur général	866	-
Bureau du Directeur général adjoint	401	404
Conseiller juridique	446	-
Unité Surveillance	246	249
Communications mondiales	517	514
Groupe Développement de l'Union	1 273	-
Sous-total – Direction et unités communes	3 749	1 167
Groupe Finances	2 025	-

Groupe Gestion des ressources humaines	1 097	-
Unité Partenariats stratégiques	567	480
Groupe Services généraux	3 142	-
Opérations des systèmes d'information	2 114	-
Applications des systèmes d'information	1 206	507
Sous-total – Unités de services	10 151	987
TOTAL GÉNÉRAL		
	57 402	16 227
Dépenses non opérationnelles	595	
Dépenses de fonctionnement selon le compte des revenus et dépenses	57 997	
Rapprochement du revenu d'accord-cadre des états financiers		
Affectation totale indiquée ci-dessus		16 227
Gains de change réalisés sur contributions en espèces		- 8
Comptes reçus d'accord-cadre alloués aux projets (contribution Norad)		641
Excédents transférés en fin d'année à la réserve désignée		75
Total affecté sous les accords-cadres conjoints		16 935

ANNEXE A - FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

Montants en milliers de francs suisses	TOTAL
Donateurs selon les accords-cadres conjoints	
Agence danoise de développement international (DANIDA), Danemark	3 276
Agence de l'environnement, Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis	1 000
Agence française de développement, France	705
Fondation MAVA pour la protection de la nature (MAVA), Suisse	1 000
Ministère de l'environnement, République de Corée	600
Ministère des Affaires étrangères, Finlande	857
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD)	3 167
Agence suédoise de développement international (SIDA)	4 130
Direction du développement et de la coopération suisse (DDC)	2 200
Financement total selon les accords-cadres conjoints	16 935